



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs
Single Market Enforcement
Notification of Regulatory Barriers

Message 201

Communication de la Commission - TRIS/(2025) 0131

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2024/0678/NL

Retransmission de la réponse de l'Etat membre notifiant (Netherlands) à une demande d'informations complémentaires (INFOSUP) de European Commission.

MSG: 20250131.FR

1. MSG 201 IND 2024 0678 NL FR 17-03-2025 20-01-2025 NL ANSWER 17-03-2025

2. Netherlands

3A. Ministerie van Volksgezondheid, Welzijn en Sport
Directie Voeding, Gezondheidsbescherming en Preventie

3B. Douane Groningen, Centrale dienst voor In- en Uitvoer

4. 2024/0678/NL - C50A - Denrées alimentaires

5.

6. Réaction à la demande d'informations supplémentaires sur le règlement relatif à la politique d'étiquetage préventif des allergènes.

La Commission demande (1) de fournir une explication des écarts par rapport aux valeurs de référence proposées par la FAO/OMS dans le cas de la moutarde et du lupin et (2) d'expliquer les raisons de l'écart par rapport à la valeur de concentration fixée pour les céréales contenant du gluten.

(1) Fournir une explication des écarts par rapport aux valeurs de référence proposées par la FAO/OMS dans le cas de la moutarde et du lupin

La discussion sur notre règle de politique nationale concernant les allergènes a commencé il y a quelques années. À ce moment-là, toutes les valeurs de référence proposées n'étaient pas encore publiées. Entre autres, les valeurs de référence pour la moutarde et le lupin n'étaient pas fixées, car elles n'ont été publiées dans le rapport FAO/OMS qu'à la fin de 2023 et n'ont été examinées dans le contexte du Codex qu'à la fin de 2024. Lorsque nous avons discuté des valeurs de référence avec toutes nos parties prenantes, nous avons donc décidé de prendre pour le moment 0,40 mg et 15,0 mg comme valeurs de référence pour la moutarde et le lupin.

Cela reposait sur la revue de la littérature publiée par Turner et al. (Turner et al., 2022a) concernant les rapports de réactions fatales pour des apports inférieurs ou égaux à ED05. Pour la moutarde et le lupin, cependant, il n'y avait pas de données disponibles. Par conséquent, nous avons fondé nos conclusions sur les données disponibles de Remington et al. (2022) et Houben et al. (2020) dans lesquelles une ED05 de respectivement 0,4 mg et 15,0 mg a été fixée.

Au cours du processus de finalisation de notre règle de politique nationale, certaines valeurs et/ou données de référence supplémentaires ont été publiées. Comme nous voulions continuer avec notre règle de politique nationale incluant uniquement les informations qui avaient déjà été acceptées dans le contexte du Codex, nous avons décidé de continuer sans attendre toutes les nouvelles données et discussions sur le Codex. Une fois que les discussions sur le Codex et la règle de politique du Codex auront été finalisées et adoptées, nous examinerons notre règle de politique nationale et verrons où nous devons adapter notre règle de politique.

(2) Expliquer les raisons de l'écart par rapport à la valeur de concentration fixée pour les céréales contenant du gluten



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs
Single Market Enforcement
Notification of Regulatory Barriers

Au moment de la rédaction, les céréales contenant du gluten n'étaient pas incluses dans le rapport FAO/OMS, car les allergies induites par l'IgE (par exemple, la maladie cœliaque) n'étaient pas couvertes. Par conséquent, les céréales contenant du gluten ne sont pas incluses dans le tableau de notre règle de politique nationale. Comme nous avons discuté que cela pourrait causer des problèmes pour les personnes souffrant de la maladie cœliaque, nous avons inclus cet écart avec un astérisque en dessous du tableau. Dans le tableau sur le Codex actuel, vous voyez que notre écart figure déjà dans le tableau.

Commission européenne

Point de contact Directive (UE) 2015/1535

email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu